



Survivre sur la 1215

Association loi 1901, déclaration enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre le 30.06.1999 n°4/03084

68 Chemin de Grayan. 33123 Le Verdon s / mer

Tel: 05.56.09.67.43

E-Mail: surla215@free.fr

Internet: <http://surla215.free.fr>

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 9 JANVIER 2010

L'assemblée générale annuelle suivie de l'assemblée générale extraordinaire de l'association « **SURVIVRE SUR LA 1215** » se sont déroulées le samedi 9 Janvier 2010 à 15 H à la salle polyvalente de Gaillan.

Etaient présents : Thierry TENAU (Président), Maïté LEFEBVRE (Vice-présidente), Alain GENESTE (Secrétaire), Mauricette DUMARTIN (Trésorière), Michel GUE (Coordinateur site internet), Nicole BADOT (membre du bureau), Gérard BARBE (membre bureau), Jean-Marie MANSARD (Membre du bureau), Jacques PLANCQ (membre bureau),

Parmi les nombreux adhérents et participants, on notait la présence de : **Mr Xavier PINTAT (Sénateur-Maire de Soulac s / mer), Mr Urbain SEBIE (Maire de Queyrac), Mr Thierry FAUGEROLLES (Maire de Couquêques), Mr Guy PEYRE (Adjoint-maire de Saint-Laurent), Mr Gilles DELAGES (Adjoint-maire de Saint-Laurent), Mr Jean-Claude LAPARLIERE (Conseiller Municipal de Lesparre), Mr Jean CAZAUX (Conseiller Municipal de Lesparre), Mme Annie GENESTE (Conseillère municipale de Gaillan), Mr Philippe POUJEAUX (Conseiller municipal de Gaillan), Mr Joan TARIS (Conseiller municipal de Blanquefort).**

Excusés : Mr Jean-Bernard DUFOURD (Maire de Naujac), Mr Bernard GUIRAUD (Maire de Lesparre), Mr Jean-Brice HENRY (Maire de Gaillan), Mr Dominique FOUIN (Maire de Saint-Sauveur) qui avait adressé le message suivant à l'association : « *Bien que la cause pour laquelle vous vous battez me semble juste, il me sera impossible de participer à l'assemblée générale de votre association. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser et vous assure de mon soutien.* »

Le Président **Thierry TENAU** ouvre la séance en présentant à l'assistance, au nom de l'association, les meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2010. Il remercie les personnes présentes, les élus et notamment la municipalité de Gaillan pour l'accueil de l'assemblée générale de « SURVIVRE SUR LA 1215 » sur la commune.

Il adresse des remerciements particuliers à **Mr Joël CAZAUBON**, Président du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel, établissement bancaire qui a octroyé, dernièrement, une subvention de 1000 euros à l'association.

Il précise que cette assemblée générale revêt un caractère particulier cette année car, en 10 ans de fonctionnement, c'est la première fois qu'elle est suivie d'une assemblée générale extraordinaire. Il remercie tous les membres du bureau qui sont à ses côtés depuis plus d'une décennie pour mener à bien le combat pour la modernisation de l'axe routier Le Verdon / Bordeaux, qui est un bénévolat fastidieux et parfois ingrat face parfois aux critiques gratuites et pour les résultats qui ne s'obtiennent pas du jour au lendemain...L'aménagement d'une infrastructure routière s'effectuant sur du long terme. En effet, « SURVIVRE SUR LA 1215 » est au service de la sécurité et de l'intérêt général depuis 1999 !

Après avoir présenté les membres du bureau, le Président annonce l'ordre du jour des deux assemblées. Un diaporama est diffusé tout le long de la réunion.



(De gauche à droite : M.LEFEBVRE, A.GENESTE, J.M MANSARD, J. CAZAUBON, T.TENAU, G.BARBE, M.DUMARTIN)

ASSEMBLEE GENERALE

-BILAN DES ACTIONS 2009-2010

***Barrage filtrant à hauteur du giratoire de Castelnau le samedi 30 mai 2009** avec distribution des plaquettes « Priorité pour le Médoc », document qui rappelle l'historique de l'association, les aménagements sécuritaires obtenus ainsi que les attentes et les revendications accompagnées du slogan « Nous voulons une **VRAIE** route ! ». Beaucoup d'élus étaient aux côtés de l'association ce jour là.....

***Carrefour Talais / Soulac (lihan)** : intersection relativement accidentogène située sur la commune de Talais mais qui dessert également la commune de Soulac sur sa partie sud en plein développement immobilier. Suite aux accidents qui se sont déroulés à nouveau cet été, l'association qui avait recensé dès sa création ce point noir, est intervenu auprès des élus concernés par ce carrefour afin qu'une solution soit obtenue.

***Déviation de Listrac** : La traversée de cette commune constitue avec celle de Lesparre les 2 principaux points noirs de la R.D 1215. Il est rappelé d'une part, la situation actuelle de Listrac, à savoir le passage de 12000 voitures et de centaines de camions par jour dans le bourg et à proximité d'une école et d'autre part les engagements de certains élus médocains durant les élections sur ce dossier.

L'association profite de l'assemblée générale pour réitérer sa demande express du contournement de cette commune, sachant que le maire, Mr Michel PRIOLLAUD s'est positionné officiellement et médiatiquement en faveur de ce projet en portant un remaniement foncier au niveau du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 80 hectares pour la réalisation de cette déviation.

***Déviation de Lesparre :** L'association informe de la situation actuelle de ce dossier. Après être à nouveau intervenus auprès du Conseil Général de la Gironde et de Mr Bernard GUIRAUD, Maire de Lesparre, une étude de variante de tracé par rapport à celui de 1983 est menée actuellement au service des infrastructures du département et un tracé devrait être proposé prochainement. Il est rappelé le résultat de la réunion du 2 décembre 2008 à Lesparre avec les élus concernés par le projet de contournement (Mr J.B HENRY maire de Gaillan, Mr U. SEBIE maire de Queyrac, Mr B. GUIRAUD maire de Lesparre, Mr J.J CORSAN (excusé)) où, plan d'occupation des sols à l'appui (POS), il a été constaté qu'il y avait uniquement 2 à 3 maisons sur le tracé de 1983 mais que des autorisations administratives avaient été accordées dans la bande de nuisance sonore, c'est-à-dire à proximité du tracé. L'étude finale est attendue avec impatience.

***Etude économique en Médoc :** Inspirée par l'étude économique menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du pays béarnais suite à l'aménagement de la route entre Pau et Oloron entraînant 84 millions d'euros supplémentaires par an pour le Béarn, « SURVIVRE SUR LA 1215 » est intervenu auprès de la CCI de Bordeaux pour que cette même étude soit réalisée en Médoc suite à l'aménagement de la R.D 1215 et la question suivante est posée : **Quelles seraient les retombées économiques en Médoc, en dehors des activités viticoles et touristiques (sur 2 mois pour cette dernière), si Le Verdon s / mer était rapproché en temps de trajet de Bordeaux ?**

Afin de fédérer les forces vives du territoire médocain (association, élus), une demande de soutien a été effectuée en parallèle auprès des 6 communautés de communes du Médoc. Seules les CDC Centre-Médoc, Médoc-Estuaire et Pointe du Médoc se sont manifestées, soit par le biais d'une motion de soutien ou d'un courrier.

Dans l'optique de corroborer l'assertion martelée sans cesse par l'association, à savoir « qu'il ne peut y avoir de développement économique sans infrastructures routières adaptées », un extrait du rapport de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la région Aquitaine (janvier 2008) avec le soutien du GRETHA (Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée, université Montesquieu Bordeaux IV) est présenté et stipule entre autre :

« Que sur un échantillon représentatif de chefs d'entreprises, près de la moitié conditionnent l'implantation d'une entreprise à la qualité de la desserte routière et qu'il y a bien un lien entre les infrastructures et le développement économique ».

La demande d'une étude économique en Médoc a été déclarée recevable à la CCI et le Président Thierry TENAU présente le protocole détaillé concernant cette étude dont le coût est de 19540 euros sur l'impact économique et de 22944 euros avec l'impact écologique (émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique).

***FEDER (Fond Européen de Développement Régional) :** lors de la dernière assemblée générale, l'association avait suggéré la sollicitation de fonds européens, le FEDER dont son champ d'action concerne les infrastructures, pour pallier aux difficultés économiques rencontrées par les collectivités territoriales et notamment le département qui n'a pas que la R.D 1215 à gérer. Après quelques recherches, il s'avère que la commission européenne a validé le plan opérationnel aquitain du FEDER pour la période 2007-2013 autour de 3 objectifs : l'innovation, le développement durable et la compétitivité.....donc, à priori, pas pour les infrastructures. Après contact auprès d'un député européen, il semblerait peu probable que les prochains objectifs englobent les infrastructures sur la période post-2013.....

-RAPPORT FINANCIER

Mauricette DUMARTIN dresse le rapport financier de l'association : en recettes et en dépenses, le solde est positif et quitus lui est donné. Le cahier des comptes est à la disposition des adhérents qui souhaiteraient éventuellement le consulter. Le Président rappelle que le montant de la cotisation est de 8 euros et qu'il n'a pas augmenté depuis la création de l'association.

-SUBVENTION CREDIT MUTUEL

Mr Joël CAZAUBON, Président du conseil d'administration du Crédit Mutuel, expose les critères qui ont permis à l'association « SURVIVRE SUR LA 1215 » de pouvoir bénéficier cette année d'une subvention de 1000 euros, chèque qui sera remis lors de l'assemblée générale du Crédit Mutuel au mois de mars.

-RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Ce renouvellement s'opère par un tiers-sortant annuellement, conformément aux statuts. Cette année, **Maité LEFEBVRE, Gérard BARBE et Alain GENESTE** sont sortants. Il est rappelé que des formulaires pour des actes de candidatures afin d'intégrer la structure dirigeante de l'association ont été adressés aux adhérents conjointement avec la convocation pour l'assemblée générale et que les candidatures peuvent être enregistrées le jour même de l'assemblée générale. Les trois sortants souhaitent se représenter après avoir exprimé, individuellement, leur souhait de continuer leur engagement au sein de l'association. Après avoir constaté l'absence de nouvelles candidatures, il est procédé au vote. **Les 3 sortants sont réélus à l'unanimité.**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Thierry TENAU expose les raisons qui ont amenées les dirigeants de l'association à effectuer une modification des statuts qui doit être prononcée lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Une 11^{ème} année de fonctionnement commence pour l'association « SURVIVRE SUR LA 1215 »....il était par conséquent nécessaire de réactualiser les statuts de l'association par rapport au cours du temps et de la situation socio-économique du Médoc inexorablement liée à sa colonne vertébrale routière, la R.D 1215. Une modification des statuts ciblée uniquement sur l'article n°1 qui définit le but de l'association qui, dans un souci de crédibilité, se veut conservatrice de l'éthique de l'association à savoir :

« **Dénoncer** » une problématique, tant sur le plan de la sécurité (puisque tous les points noirs ne sont pas encore traités) que du développement économique.

« **Collaborer** » avec les élus (ceux qui le souhaitent) et les pouvoirs publics en formulant des propositions réalistes d'aménagement pour résorber le problème sécuritaire, de nuisance et du développement économique en Médoc. Par conséquent, l'association considère comme prioritaires et vitales les déviations de Moulis-Listrac, Lesparre-Gaillan-Queyrac ainsi que le doublement de certaines voies de la R.D 1215 comme Arzac-Castelnau / Saint-Laurent-Saint Germain d'Esteuil / Queyrac-Le Verdon qui peuvent se réaliser sans problèmes d'expropriations.

Puis, une modification qui se veut **innovante** puisque :

D'une part, l'association se targue le droit de s'exprimer, par sa réflexion et son action, sur le sujet du développement économique du Médoc car c'est la qualité du réseau routier qui conditionne le développement économique et non l'inverse (rapport CRCI région Aquitaine) !

D'autre part, en suggérant l'utilisation d'autres moyens de transports pour alléger le trafic routier comme par exemple le ferroutage, le merroutage ou la voie fluviale conformément à la politique gouvernementale actuelle qui a décidé d'engager dernièrement 7 milliards d'euros pour favoriser le report de la route vers le rail dans le but de contrer l'envolée des prix du pétrole et de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Cette nouvelle version validée par le bureau est proposée aux adhérents afin qu'ils puissent s'exprimer démocratiquement en apportant des suggestions, des réajustements.



(une partie de l'assistance attentive)

Mr Jean BOTTARO, adhérent, regrette que cette nouvelle version n'est pas été adressée par courrier ou mails aux adhérents pour qu'ils en prennent connaissance avant l'assemblée générale extraordinaire.

Le Président lui répond que l'assemblée générale extraordinaire permet justement aux adhérents de venir s'exprimer et d'apporter des propositions éventuelles sur la modification présentée. De plus, par courrier ou par mail, il est très difficile et peu pragmatique d'obtenir un consensus autour d'une version définitive en raison des avis des uns et des autres.

La nouvelle version proposée par le bureau de l'article n°1 est soumise au vote des adhérents.

Parmi les adhérents présents, seul Mr Jean BOTTARO s'abstient.

La nouvelle version de l'article n°1 est adoptée et validée à la quasi-unanimité et se présente sous la forme suivante :

« L'association désignée ci-après « SURVIVRE SUR LA 1215 » association type loi 1^{er} Juillet 1901 à but non lucratif, fondée le 25 Juin 1999, a pour mission :

D'une part, de dénoncer le caractère extrêmement dangereux et meurtrier de l'axe 1215, Le Verdon – Bordeaux qui, de par sa configuration actuelle, ne permet pas aux usagers de circuler dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

D'autre part, par sa réflexion et son action, l'association œuvre également à un développement économique « soutenable » du Médoc.

Par conséquent elle collabore avec les élus et les pouvoirs publics en suggérant :

1) des propositions réalistes pour l'amélioration de la sécurité au regard du tracé actuel et des nuisances de la route départementale 1215 et de ses accès. Elle considère comme prioritaires et vitaux les contournements des agglomérations Moulis / Listrac et Lesparre / Gaillan / Queyrac ainsi que le doublement de certaines portions de voies de la R.D 1215.

2) Une réflexion globale sur l'utilisation d'autres modes de transports tels que le rail, la voie fluviale ou maritime

Sa durée est illimitée. »

-ELECTIONS REGIONALES

Un extrait du rapport provisoire du Schéma Régional des Infrastructures des Transports et de l'Intermodalité (SRIT) du Conseil Régional d'Aquitaine est présenté à l'assistance :

« La qualité des liaisons actuelles nuit à l'attractivité du Médoc et de la Haute Gironde, à leur développement économique et en particulier à leurs ports respectifs. Conforter l'attractivité des ports dans une logique intermodale mer-route, désenclaver le Médoc et la Haute Gironde et favoriser le caractère régional des deux axes nécessitera de poursuivre l'aménagement des deux itinéraires ».

A ce sujet, Gérard BARBE précise que le Conseil Régional a compétence pour promouvoir le développement économique et social de sa région et l'aménagement de son territoire. La proposition de créer un parc naturel régional en Médoc lui semble aller dans le bon sens. Il affirme qu'il faudra bien évoquer un axe routier structurant, sujet évoqué par le Conseil Régional et suivi par notre Conseiller Régional Jean-Jacques CORSAN tout au long de l'élaboration du SRIT. En effet, la R.D 1215 a été reconnue d'intérêt régional et non local et il regrette, pour avoir suivi l'élaboration du SRIT, le peu d'intérêt manifesté par les élus médocains !

L'association informe qu'elle sera vigilante durant la campagne des élections régionales de mars 2010 et notamment sur les engagements des candidats concernant le dossier de la R.D 1215, sans ignorer le travail réalisé et tout en refusant la démagogie. La mission de l'association est de contribuer également à l'émergence d'un travail en partenariat pour l'aboutissement d'un objectif, à savoir le développement économique du Médoc autour d'un axe routier structurant.....sans ignorer le chemin de fer, compétence régionale et bien sûr l'estuaire, espace naturel qui peut favoriser les déplacements par bateaux entre le port du Verdon et celui de Bordeaux-Bassens.

Comme le Président du Conseil Général, l'association est très inquiète de la réforme de la taxe professionnelle et de celle des collectivités territoriales. Il ne faudrait pas que les conséquences financières soient lourdes dans la capacité du Conseil Général à financer notre demande d'investissement pour la RD 1215. Il faut bien évaluer la situation et les répercussions de ces lois pour le département et pour les contribuables que nous sommes car il ne faudrait pas que ces dernières obèrent notre demande.

Avant de laisser la parole aux élus et aux adhérents, le Président regrette que le rôle de l'association ne soit toujours pas compris par certains élus et qu'il est inacceptable de stigmatiser la stratégie de l'association auprès des élus comme des tentatives de déstabilisation ou de nuisibilité....

A ce sujet, l'article 2 de la constitution de 1958 est rappelée : « le peuple gouverné par le peuple et pour le peuple » et il est tout à fait légitime que les élus mandatés par le peuple afin de défendre les intérêts de la circonscription du Médoc puissent être interpellés à tous moments, en toute objectivité et rendent des comptes sur les dossiers médocains et plus particulièrement la R.D 1215 afin de tordre le cou à la citation de David ROTCHILD : « *La France est le pays du verbe et dès l'instant où on a parlé on croit avoir agi !* »

-INTERVENTIONS DES ELUS

Xavier PINTAT : « *Je donne mon soutien à votre action même si parfois il y a un peu de « poil à gratter ». Etre un aiguillon, une force de proposition est une très bonne chose. La synergie avec les élus est aussi une très bonne chose. Je partage tout ce qui est écrit par l'association. Faire pression, faire le nombre, avoir les dossiers prêts est important ».*

Guy PEYRE : « *Nous avons la volonté d'agir à vos côtés. L'association Gironde vigilante présidée par Mr Jacky COSTES approuve votre action et en plus des problèmes de la R.D 1215, s'ajoutent, malheureusement, ceux de l'organisation des secours en médoc ».*

Joan TARIS : « *Le sud-médoc n'est pas très mobilisé et manifeste peu d'intérêt sur le dossier de la R.D 1215. J'avais suggéré à Mr Vincent FELTESSE, Maire de Blanquefort, le vote d'une motion en conseil municipal pour que la municipalité soutienne la demande de l'étude économique en Médoc suite à l'aménagement de la R.D 1215. Il avait accepté mais je pense que le téléphone médocain a bien fonctionné ces derniers temps. Je relancerai ce point au prochain conseil municipal en Février. Pour les élections régionales, que vont proposer les candidats sur la problématique de mobilité ? ».*

-INTERVENTION DIVERSES

Jean BOTTARO : « *Attention à la multitude des panneaux de limitation de vitesse qui jalonnent la R.D 1215 est qui ont tendance à s'accroître dès qu'on dénonce un problème sécuritaire ».*

Maxime SURE : « *Rapprocher en temps de trajet Le Verdon de Bordeaux est une bonne chose mais je trouve que l'association n'insiste pas suffisamment sur la sécurité des accès qui débouchent sur les tronçons comme par exemple sur la déviation de Saint-Laurent où il faut un certain temps afin de pouvoir s'engager et s'insérer dans le trafic routier ».*

Michel GUE : « *Etant riverain du bourg de Gaillan, je constate que la route a été regoudronnée sauf au niveau des agglomérations traversées par la R.D 1215. De plus, les poids-lourds roulent à vive allure dans l'agglomération et détériorent considérablement la route et il serait judicieux que le revêtement de la traversée de Gaillan soit refait lui aussi ».*

Jean-Claude LAPARLIERE : « *Je regrette l'inertie de la CDC « Cœur Médoc » face aux diverses demandes et propositions de l'association, malgré des relances notamment auprès des maires de Gaillan et Lesparre. Il est nécessaire et urgent que le Président de cette collectivité s'engage à fond aux côtés de tous les intervenants si nous voulons véritablement qu'un jour cette route soit aménagée et sécurisée. C'est un élément de base essentiel pour envisager un développement économique harmonieux du nord et du centre Médoc ».*

Jean CAZAUX : « *Il faut être vigilants par rapports aux déclarations des élus en période électorales concernant le dossier de la R.D 1215 et ne pas manquer de les interpellier à l'heure des bilans par rapport à leurs engagements pas toujours respectés sur ce sujet ! »*

Alain GENESTE : « Je me suis présenté aux élections cantonales de Lesparre avec un slogan « une route, un pont ». 850 personnes m'ont approuvé sur la problématique de la route. J'ai ensuite sollicité l'association pour militer avec eux en proposant l'ébauche de ce qui est maintenant la plaquette « Priorité pour le Médoc ». Le changement de statuts va dans le bon sens et je souhaite renouveler ma candidature au sein de l'association ».

Thierry TENAU : « Le Médoc est actuellement à un tournant important. Le développement économique de ce territoire occupe actuellement toutes les pensées et son avenir est étroitement lié à son infrastructure routière. C'est la route qui conditionne le développement économique et non l'inverse ! Nous nous substituons nullement aux élus mais il est tout à fait légitime que ces derniers chargés de la défense des intérêts du Médoc soient renvoyés face à leurs responsabilités et leurs déclarations en période électorale ».

Maïté LEFEBVRE : « Je souhaite continuer mon engagement au sein de l'association « SURVIVRE SUR LA 1215 » commencé depuis 10 ans, puisque j'ai été victime moi aussi d'un accident sur cette route, point commun avec Thierry TENAU ».

Gérard BARBE : « Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordé dans le passé puisque je suis adhérent depuis maintenant 10 ans et membre du bureau depuis 3 ans et j'enregistre positivement le travail réalisé en équipe autour de Thierry. En effet nous ne sommes pas contre quelque chose mais pour un aménagement et un développement économique du Médoc. Depuis 42 ans je m'intéresse à la vie publique et j'ai apprécié dans le SUD-OUEST du 4 janvier 2010 les propos d'un élu médocain lors de la présentation des vœux à sa population. Il a fait un appel à la force collective de sa commune en s'appuyant sur une citation de Victor HUGO : « ceux qui vivent sont ceux qui se battent ». Le sénateur HUGO fut un grand homme qui nous invite à être des citoyens actifs et non des spectateurs de ce qui se passe dans la société. Voici pourquoi si vous le désirez, je veux bien poursuivre le travail au sein du bureau et je vous en remercie ».

***Compte-rendu envoyé à tous les adhérents, l'ensemble des élus médocains (Parlementaires, 57 Maires de la circonscription, Conseil Général, Conseil Régional) et la presse locale (SUD-OUEST, Journal du Médoc)**